

République Française
Département du Lot
Arrondissement : GOURDON
COMMUNE DE LAVERGNE

Sous-Préfecture de Gourdon (Lot)
Date de réception de l'AR: 29/03/2023
046-214601650-20230328-DE_2023_23-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation :

23/03/2023

Date affichage : 23/03/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_23

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Thierry BOUSSAC, Adjoint au Maire.

Présents : Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : SCE ASST-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CA 2022 -

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, hors de la présence de Monsieur Didier BES, Maire, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry BOUSSAC, Adjoint au Maire :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 4 438,01

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement du Sce Assainissement de Lavergne comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|-----------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 5 001.92 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| DEFICIT | - 563.91 |
| Résultat cumulé au 31/12/2022 | 4 438.01 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2022 | 4 438.01 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 4 438.01 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2022 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Ainsi fait et délibéré les, jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

L'Adjoint au Maire,
Thierry BOUSSAC



Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de son caractère exécutoire